

	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIÈVRE</p> <p><b>REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>Assemblée Générale</b> du 28 novembre 2022</p>	<p><b>2022</b></p> <p>Délibération n°095</p> <p>Page 1/2</p>
---	--	--

**Présidence** de Monsieur Jean-Philippe RICHARD

**Présents**

Mmes. GRENIN, MILLIARD, PANIER, PONGE  
MM., BOUDET, BRETON, CHEVRIER, DECHAUFFOUR, DORNIER, MORAND,  
MOTMAENFAR, PAOLETTI, PARISSÉ, RESSAT, SEGRETAIN, TERRIER.

**Excusés**

Mme. FROUX, VERGER-NICOLLE  
MM. ANDRE, BRUNET, BULTEL, GAUTHIER, MARCHAND

Nombre de Membres Titulaires en exercice : 24

Nombre de Membres Titulaires présents : 17

**Objet : Approbation du Budget Rectificatif 2022**

**Exposé des motifs**


Le Budget Primitif 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre a été examiné et approuvé par la Commission des Finances consultée par voie électronique du 04 au 06 octobre 2021, puis a été approuvé par l'Assemblée Générale dématérialisée du 25 au 28 octobre 2021.

Un Budget Rectificatif 2022 est nécessaire afin de régulariser le montant du produit fiscal 2022 versé par la CCIR BFC à la CCI de la Nièvre. Le produit fiscal pour 2022 sera donc de 1 224k€ au lieu des 1 230k€ prévus initialement.

Les autres lignes budgétaires de produits et de charges, ont été réajustées en fonction des dernières données connues, le poste « énergie » étant fortement impacté par le contexte actuel.

Et enfin, des placements financiers sur plus d'un an permettront de financer le plan pluriannuel d'investissements estimé à 3 200 k€.

**Le Président,**



**Jean-Philippe RICHARD**



**Le Secrétaire,**



**Alain BRETON**

## Délibération

Vu le code de commerce et notamment les articles R712-7-1°, R712-14 à R712-20 ;

Considérant :

- L'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 07 novembre 2022 ;
- L'avis favorable du Bureau réuni le 09 novembre 2022 ;
- Le rapport budgétaire adressé aux membres titulaires le 17 novembre 2022 ;
- Les chiffres clés du budget rectificatif 2022 de la CCI de la Nièvre :

Résultat comptable.....	0 k€
Capacité d'autofinancement.....	340 k€
Résultat budgétaire.....	- 3 745 k€
Fonds de roulement net disponible.....	1 218 k€
Produit fiscal.....	1 224 k€

Le Président Richard soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Rectificatif 2022 de la CCI de la Nièvre.

**Aucune remarque n'étant faite et aucun Membre ne demandant un vote à bulletin secret, cette délibération fait l'objet d'un vote à main levée.**

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 28 novembre 2022, sur proposition du Président Richard, approuve le Budget Rectificatif 2022 à l'unanimité des Membres Titulaires présents.**


Nombre de votants : 17

Vote pour : 17

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président,**



**Jean-Philippe RICHARD**



**Le Secrétaire,**



**Alain BRETON**